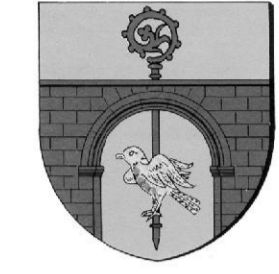


PLAN LOCAL d'URBANISME Approuvé

LEIMBACH



3.b. Zonage
1/2000

PL.U. approuvé par délibération du Conseil
Municipal du

Le Maire



Juin 2010

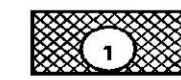
Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire
1	Accès zone AUs	Commune
2	Parking Grand Rue	Commune
3	Agrandissement de l'école	Commune
4	Arrêt de bus	Commune
5	Carrefour/giratoire	Conseil Général
6	Accès secteur ILL	Communauté de communes
7	Élargissement rue de Strasbourg	Commune

LIMITES

+ + + + + - - - - - Limite communale + + + + +
 - - - - - Limite de zone ou de secteur

EMPLACEMENTS RESERVES



Numéro de renvoi à
la liste des emplacements réservés:



OUVRAGE PUBLIC
INSTALLATION D'INTERET
GENERAL

VOIE PUBLIQUE
A CREER OU A ELARGIR
GENERAL

ELEMENTS DU PAYSAGE DELIMITES

au titre de l'art. L.12-3-1 (7°) du code de l'urbanisme

* ARBRE CALVAIRE ● FONTAINE, construction de la source St Blaise
 + CALVAIRE ▲ FORTINS 14/18

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites
parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe
des limites de zone ou de secteur.

